



## RMI saisissable ou non ?

Par **martin**, le **12/09/2009** à **20:57**

Bonjour,

Je souhaite savoir si le RMI est saisissable.

Par **Marion2**, le **12/09/2009** à **21:51**

Bonsoir,

Depuis le 1er juin, le RMI est remplacé par le RSA

*Le changement de dispositif va s'opérer de manière systématique pour les personnes actuellement titulaires d'un minima social que ce soit le RMI ou l'API. Aucune démarche spécifique n'est à entreprendre. Le bénéficiaire devra cependant respecter les procédures mises en œuvre dans le cadre du RMI (respecter les rendez vous fixés par son référent, retourner sa déclaration trimestrielle de ressources, signaler tout changement de situation à la CAF ou à la MSA)*

Le RSA n'est pas imposable, il n'est pas nécessaire de le déclarer.

Le RSA n'est pas non plus saisissable (tout comme le RMI).

Cordialement.